

CANADA
Rapport national pour la CDD - 16/17
Profil thématique : Agriculture

Le secteur agricole et agroalimentaire canadien contribue largement à l'économie du pays. Les cultivateurs canadiens sont des chefs de file mondiaux au chapitre de la production efficiente et respectueuse de l'environnement de produits agricoles et alimentaires de grande qualité. Un secteur agricole vigoureux est garant d'un revenu pour les familles agricoles et d'une assise économique sûre pour les collectivités rurales, contribuant ainsi à consolider le tissu économique et social de notre pays et à assurer un approvisionnement alimentaire sûr à ses citoyens et aux personnes du monde entier.

Par ailleurs, l'industrie agricole et agroalimentaire comporte une panoplie d'industries et de secteurs plus petits et diversifiés – des groupes de produits de base aux producteurs de services alimentaires et aux fabricants de produits alimentaires. Au cours des dernières décennies, le secteur agricole et agroalimentaire du Canada a subi de profonds changements. Une des tendances les plus marquées est le déclin de la production primaire, qui reste malgré tout importante dans la vaste chaîne de valeur agroalimentaire.

En 2006, le ministère de l'Agriculture du Canada, [Agriculture et agroalimentaire Canada](#) (AAC), a publié le rapport intitulé [Examen du système agricole et agroalimentaire canadien](#) qui révèle que la chaîne d'approvisionnement canadienne est très complexe, intégrée et concurrentielle et que son importance au sein de l'économie canadienne est croissante. Il s'agit d'un système souple, en perpétuelle mutation, qui doit relever d'importants défis pour s'adapter à l'évolution des exigences des consommateurs, aux progrès technologiques, à l'intégration nord-américaine et à la mondialisation.

Le dernier rapport que le Canada a soumis à la [Commission des Nations Unies sur le développement durable](#) dans le dossier de l'agriculture date de 2000. Depuis, le gouvernement du Canada a continué de travailler, en collaboration avec l'ensemble des paliers gouvernementaux et le secteur agricole et agroalimentaire, en vue de renforcer la salubrité des aliments, de mettre au point de nouvelles technologies permettant de maximiser les effets positifs du secteur agroalimentaire sur la santé et l'environnement, de créer des débouchés pour les cultivateurs et d'étendre le succès de l'ensemble de ce secteur face à la concurrence.

1. L'agriculture durable et le développement rural : Cadre stratégique pour l'agriculture du Canada

En 2002, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada ont adopté un [Cadre stratégique pour l'agriculture](#) complet échelonné sur cinq ans. Ce cadre stratégique pour l'agriculture découle de la constatation que le développement durable est l'unique option pour assurer la sécurité et la croissance du secteur. Le Cadre stratégique pour l'agriculture vise à faire du Canada le chef de file mondial en matière de salubrité des aliments, d'innovation et de production respectueuse de l'environnement. Le [Rapport sur le rendement 2006-2007](#) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada expose les progrès réalisés au chapitre des mesures de développement durable énoncées dans le Cadre stratégique pour l'agriculture en fonction de cinq volets prioritaires : la salubrité et la qualité des aliments, la gestion des risques de l'entreprise, l'environnement, la science et l'innovation ainsi que le renouveau.

Un aspect important de l'approche du gouvernement du Canada en matière de développement durable est l'exigence pour les ministères d'élaborer des [stratégies de développement durable](#) (SDD) et de les déposer au Parlement tous les trois ans. Le Cadre stratégique pour l'agriculture, ainsi que ses volets intégrés en matière environnementale, économique et sociale, ont été désignés, dans la troisième SDD d'AAC, [Agriculture durable : La Voie vers l'avenir au Canada](#) (2004-2006), comme l'approche en matière de développement durable. La quatrième SDD du Ministère, [Progresser ensemble](#) (2007-2009), met l'accent sur l'amélioration de l'intégration des trois piliers du développement durable par le biais de diverses initiatives. La quatrième SDD rend compte des réalisations du Ministère et de ses progrès continus vers une agriculture durable au Canada. Elle souligne la mise en oeuvre continue du Cadre stratégique pour l'agriculture et contribue à poser des assises pour la prochaine génération de politiques et de programmes agricoles.

Comme le Cadre stratégique pour l'agriculture arrive à échéance en 2008, l'énoncé stratégique d'AAC [Cultivons l'avenir](#) sert de base aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour l'élaboration du prochain cadre stratégique pour l'agriculture. Cet énoncé stratégique intègre une vision axée sur la collaboration et tournée vers l'avenir afin d'avoir un secteur agricole rentable et concurrentiel qui saisit les possibilités en répondant aux demandes du marché et qui contribue à la santé et au bien-être des Canadiens.

2. Salubrité des aliments au Canada

Le gouvernement du Canada est déterminé à assurer que les aliments produits au Canada demeurent parmi les plus sains et de la plus haute qualité au monde. Les ministères et organismes gouvernementaux travaillent en collaboration avec les cultivateurs et l'industrie agroalimentaire pour tirer parti des mesures de salubrité existantes. Par exemple, le [Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments](#) vise à offrir des aliments sains de première qualité au Canada et à l'étranger. Pour ce faire, il finance l'adoption par l'industrie de nouvelles mesures permettant de retracer l'origine des produits alimentaires jusqu'à la ferme, d'améliorer la qualité des aliments et partager les renseignements essentiels pertinents. Le programme aide également les producteurs à mettre en oeuvre des systèmes normalisés d'assurance de la salubrité des aliments sur leurs fermes et soutient les activités provinciales et régionales de mise en oeuvre et de diffusion. Ensemble, ces mesures améliorent la capacité du secteur à cerner les enjeux et les préoccupations en matière de salubrité des aliments et à réagir en conséquence, tout en améliorant l'accès au marché et les débouchés pour le secteur.

Le système d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP) est un système qui détermine, évalue et contrôle les dangers qui ont une importance significative pour la salubrité des aliments. Avec la participation des provinces et des territoires, l'[Agence canadienne d'inspection des aliments](#) (ACIA) dirige un processus clé, fondé sur le système HACCP et le [Programme d'amélioration de la salubrité des aliments](#), afin d'établir une reconnaissance gouvernementale à l'égard des programmes de gestion de la salubrité et de la qualité des aliments à la ferme élaborés par l'industrie. Cette approche encourage et soutient l'élaboration, la mise en oeuvre et le maintien de systèmes fondés sur le système HACCP pour la viande rouge et la volaille, les produits laitiers, les produits transformés, les oeufs, le miel, les produits de l'érable et les couvoirs enregistrés au fédéral. Le Programme d'amélioration de la salubrité des aliments énonce les critères pour un système HACCP qui intègre les programmes et les principes imposés par le système HACCP qui sont exposés dans le [Codex Alimentarius](#).

Le [Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire](#) est la réponse du Canada à l'engagement pris au [Sommet mondial de l'alimentation](#) de réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées d'ici à 2015. Depuis 2000, le Canada a publié trois [rapports d'étape sur la sécurité alimentaire](#). Ces rapports misent sur une vaste gamme d'engagements internationaux énoncés dans la déclaration de Rome (1996) et le plan d'action du Canada. Les engagements désignés dans le rapport d'étape comprennent plusieurs mesures reliées à la santé, à l'environnement et au développement rural, et mettent à contribution tous les paliers de gouvernement, la société civile et le secteur privé. Bien que les rapports ne se veulent pas exhaustifs, la portée et le volume des initiatives présentées témoignent clairement de l'engagement continu du Canada à réduire la faim et à augmenter la salubrité des aliments au pays et à l'étranger.

3. Aide internationale en matière de salubrité des aliments et renforcement des capacités

Les pays en développement sont confrontés à d'importants défis. La collectivité du développement international est maintenant axée sur le soutien au développement comme en font foi [les objectifs du Millénaire pour le développement](#) qui énoncent des objectifs précis pour les pays en développement. Le Canada est engagé à intervenir de façon concrète et durable dans la résolution des principales difficultés du monde consignées dans ces objectifs. L'[Agence canadienne de développement international](#) (ACDI) a pour mandat de réduire la pauvreté, de promouvoir les droits de la personne et de soutenir le développement durable. Dans l'énoncé de politique [L'agriculture au service du développement rural durable - Politique](#), l'ACDI envisage l'agriculture dans le contexte des progrès aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les programmes de l'ACDI portent sur cinq grands secteurs :

- le renforcement de la capacité nationale,
- la création et l'application du savoir traditionnel et nouveau,
- l'accroissement de la sécurité alimentaire, de la productivité agricole et des revenus,
- la durabilité de l'agriculture et la gestion des ressources naturelles,
- la création de marchés performants.

Afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la lutte contre la faim à l'échelle mondiale, le Canada permet actuellement l'achat de la moitié de son aide alimentaire dans les pays en développement. Grâce à cette politique, le Canada a fourni plus d'aliments provenant des cultivateurs des pays en développement, soutenant ainsi les secteurs agricoles locaux et la distribution de nourriture adaptée à la réalité culturelle. Cette politique contribue aussi à réduire les frais de transport pour l'aide alimentaire tout en permettant d'acheter davantage avec les ressources financières canadiennes consacrées à l'aide. L'aide alimentaire non liée peut également réduire considérablement le temps nécessaire pour acheter et livrer la nourriture. Ces mesures peuvent améliorer l'efficacité de l'aide alimentaire canadienne et le soutien du Canada en matière de salubrité de l'alimentation mondiale.

La stratégie d'AAC pour le [renforcement des capacités internationales](#) a été établie pour guider les efforts canadiens et offrir de l'aide au développement là où elle est nécessaire. Le Ministère contribue au renforcement des capacités agricoles pour répondre aux besoins de ces pays sous l'angle de la salubrité alimentaire et du commerce agricole. Ces activités procureront des avantages commerciaux au secteur agricole du Canada et des pays développés en rehaussant la contribution positive du commerce agricole au développement économique, aux efforts de réduction de la pauvreté et d'amélioration de la sécurité alimentaire.

Par exemple, deux programmes ont été mis sur pied sous l'égide du [Programme de développement agricole Chine-Canada](#). Le [Projet des petits exploitants agricoles sur les marchés mondiaux](#) comprend un programme complet de renforcement des capacités par l'entremise de la formation des principaux décideurs et responsables des orientations stratégiques en matière de salubrité des aliments et du fourrage, de santé végétale et animale et de réforme du commerce et de la politique agricole. La [phase II du projet de développement agricole durable](#) vise à promouvoir l'utilisation durable des terres dans les régions rurales de l'ouest. Les résultats attendus sont notamment l'adaptation de systèmes de gestion des terres en fonction de l'agriculture durable, l'amélioration des systèmes de diffusion de l'agriculture durable et le développement d'un environnement habitant pour la gestion durable des terres.

Le [Centre de recherches pour le développement international](#) (CRDI) est une société publique qui appuie les efforts des chercheurs des pays en développement pour les aider à créer des sociétés en meilleure santé, plus équitables et plus prospères. Le CRDI et l'ACDI soutiennent les efforts pour une gestion améliorée de la durabilité environnementale et des ressources naturelles dans les régions en développement à travers le monde. Par exemple, le projet sur les [stratégies productives pour l'habilitation des familles rurales pauvres à participer aux processus économiques mondiaux](#) énonce :

- comment les pauvres des zones rurales peuvent participer plus efficacement aux marchés de masse à l'échelle nationale et pour l'exportation,
- quels types de chaînes de valeur sont les plus efficaces pour réduire la pauvreté,
- quels moyens sont à la disposition des pauvres des zones rurales pour développer leurs propres capacités et définir leurs propres stratégies productives afin d'améliorer leur qualité de vie.

Commandité par l'initiative [Pauvreté rurale et environnement](#) du CRDI, ce projet a permis d'élaborer de nouvelles méthodes de recherche pour intégrer les préoccupations liées à la pauvreté et à l'environnement dans l'analyse de la chaîne de valeur. Des travaux en cours étudient les occasions d'appliquer ces renseignements dans les régions du Sahel, du bassin du Nil, du delta du Mekong et l'Asie méridionale.

Le CRDI soutient la recherche dans le domaine de l'agriculture urbaine depuis plus de 20 ans. Cette méthode de recherche vise à maximiser l'amélioration potentielle de l'approvisionnement alimentaire des ménages, de leurs revenus et de leur santé, ainsi que de la gestion des déchets, de l'eau et des terres. Par exemple, la recherche que le CRDI appuie en Afrique du Sud s'attaque aux défis en matière de développement et apporte une différence dans la vie des personnes. De plus amples renseignements sur les avantages que procure cette recherche sont donnés sur les sites suivants : [Alimenter le développement durable des villes](#) et [Cultiver de meilleures villes : Agriculture urbaine et développement durable](#).

Le projet [Regoverning Markets](#) soutient la recherche qui analyse les conditions de production et du marché dans les secteurs de l'horticulture, des produits laitiers et de la viande. Le projet démontre comment la réorganisation des chaînes d'approvisionnement alimentaire influe sur les systèmes de production et de distribution des aliments, comment certains ont réussi à vaincre les obstacles et comment des petits producteurs se sont taillé une place dans les supermarchés. Le projet analyse les changements des systèmes agroalimentaires nationaux et régionaux dans les secteurs de la transformation et du détail, ainsi que les occasions au chapitre des modes de subsistance des collectivités rurales. Les résultats de la recherche sont disponibles en ligne, ce qui comprend une série de pratiques novatrices et d'études dans le

secteur agroalimentaire, ainsi que des études de cas de l'Inde, de l'Indonésie, du Mexique, de l'Afrique du Sud, de la Turquie, de la Pologne et de la Zambie. Ces renseignements contribuent au développement à l'étranger et servent à l'élaboration de politiques canadiennes en matière de développement.

Le Canada participe à un programme conjoint de l'[Organisation pour l'alimentation et l'agriculture](#) et de l'[Organisation mondiale de la santé](#) sur les normes alimentaires (Codex Alimentarius), qui a pour mission de définir des normes internationales en matière d'alimentation afin de préserver la santé des consommateurs et de favoriser des pratiques équitables dans le commerce. Un [Projet et un fonds fiduciaire FAO/OMS visant à renforcer la participation au Codex](#) ont été créés pour venir en aide aux pays en développement qui autrement seraient incapables de réunir les ressources nécessaires pour participer au processus d'établissement de normes pour le Codex. Comme l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'[Organisation mondiale du commerce](#) renvoie aux normes sur la salubrité des aliments du Codex, plusieurs pays feront siennes les normes du Codex. Les normes du Codex portant sur les pratiques équitables en matière de commerce alimentaire facilitent également le commerce en prévenant et en réduisant les obstacles techniques. Le Canada contribue au fonds fiduciaire depuis sa création en 2003.

Le Canada a fourni de l'aide technique aux pays en développement pour améliorer leur connaissance des organismes de normalisation internationaux reconnus en vertu de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC. Des ateliers et des séances de formation sur la mise en oeuvre de ces mesures (commerce, environnement et développement durable) ont été tenus dans les pays les moins développés et d'autres pays en développement.

Des ministères ont également fait des contributions en espèces à différents projets visant notamment à renforcer les capacités de pays en développement à répondre aux exigences en matière de santé végétale et animale et de salubrité des aliments. Les gouvernements bénéficiaires ont ainsi la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences pour l'analyse et la gestion des questions commerciales, environnementales et de développement et d'améliorer leurs capacités de faire des choix stratégiques en tenant compte de la durabilité environnementale.

4. Soutien des activités scientifiques internationales : coopération scientifique

Le gouvernement du Canada investit dans les sciences et la technologie pour se tailler une réputation et un avantage concurrentiel et pour maximiser les possibilités internationales découlant des progrès sur la scène nationale. Le [Bureau de la coopération scientifique internationale](#) vise à mobiliser les capacités scientifiques internationales en vue d'élargir les connaissances et de contribuer au mieux-être à l'échelle internationale. Le Bureau :

- fait la promotion des activités scientifiques auprès d'autres pays et d'organismes intergouvernementaux
- agit comme centre nerveux pour un réseau canadien d'expertise soutenant les activités scientifiques internationales,
- fournit une interface entre les capacités scientifiques et les exigences du marché et du commerce et les activités des pays en développement.

Entre 2004 et 2006, des progrès considérables ont été réalisés au chapitre de la diffusion de l'expertise scientifique canadienne, grâce à une intensification de la collaboration avec les nations membres de l'[Organisation de coopération et de développement économiques](#), les nouveaux marchés (Chine, Inde et Russie) et les organismes intergouvernementaux.

Les fonctionnaires de différents ministères et organismes fédéraux surveillent l'évolution du [Protocole sur la biosécurité](#) (le protocole) et analysent les conséquences de cet accord multilatéral en matière d'environnement pour le Canada. Bien qu'il ne soit pas partie à l'accord, le Canada soutient les initiatives qui définissent les principaux éléments du protocole. Par exemple, en 2007, la Norvège et le Canada ont organisé conjointement un atelier d'experts internationaux sur l'évaluation des risques associés aux demandes d'organismes vivants modifiés. Lors de cet atelier, il a été déterminé que les principes généraux de l'évaluation des risques contenus à l'annexe 3 du protocole s'appliqueraient également aux nouvelles demandes d'organismes vivants modifiés, mais qu'il serait peut-être nécessaire d'élaborer des méthodes particulières et de recueillir de plus amples avis sur l'évaluation des risques relativement à certains types d'organismes vivants modifiés. Un résumé a été produit et sera disponible à la prochaine réunion de la conférence des parties à la [Convention sur la Biodiversité](#) à Bonn (Allemagne), en 2008. Dans l'hémisphère occidental, le Canada a soutenu l'[Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture](#) en tenant en 2007 deux ateliers sur l'article 27 du protocole qui porte sur les responsabilités et les mécanismes de réparation.

Le [Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques](#) est un mécanisme de partage de l'information établi par le protocole de Carthagène qui vise à aider les gouvernements à mettre en oeuvre ses dispositions et à faciliter l'échange de renseignements et l'expérience sur les organismes vivants modifiés. Le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques est une tribune unique pour informer les autres pays des modifications de la réglementation, des nouveaux organismes vivants modifiés ayant été approuvés et des ministères chargés de la surveillance réglementaire des organismes vivants modifiés. Pour favoriser la transparence et l'échange d'information, le Canada soumet périodiquement de l'information au centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques relativement aux nouveaux organismes vivants modifiés qui sont approuvés, aux directives et aux personnes-ressources des organismes responsables de la surveillance réglementaire. Le Canada a également créé le [Nœud canadien du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques](#) pour fournir des renseignements sur le processus réglementaire et les décisions en matière de réglementation du Canada au titre des organismes vivants modifiés.

5. Utilisation durable et conservation des ressources génétiques pour les aliments et l'agriculture durable

L'économie du Canada est grandement tributaire des ressources génétiques des animaux d'élevage. Les produits animaux ont toujours été mis en marché comme de la marchandise, ce qui favorisait l'utilisation d'animaux normalisés. Or, grâce à ses succès au chapitre des améliorations génétiques, à ses programmes de vérification de la généalogie et à ses excellentes conditions sanitaires, le Canada fait face à une forte demande de matériel génétique de partout dans le monde.

En 2003, le Canada a publié son [rapport de pays sur les ressources génétiques des animaux d'élevage](#) à titre de contribution à l'élaboration du premier rapport sur l'[état mondial des ressources génétiques des animaux d'élevage](#). En 2004, AAC et l'[Université de la Saskatchewan](#) ont mis au point une initiative sur les [ressources génétiques des animaux et de la volaille du Canada](#) visant à améliorer la compétitivité des industries canadiennes du bétail et de la volaille. Le programme permettra d'acquérir, de maintenir et de distribuer des ressources génétiques et de l'information concernant les races et le matériel génétique à l'intention des chercheurs à l'échelle du pays. Les scientifiques établiront les attributs de la diversité génétique existante, l'évalueront, l'analyseront et surveilleront les changements qui s'opèrent. Ils tenteront également de mettre au point de nouvelles techniques de collecte et de conservation du matériel génétique.

En 2006, le Canada a participé activement à la [Première conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques](#) s'étant tenue en Suisse. Cette conférence a mené à l'adoption du [plan d'action mondial sur les ressources génétiques animales](#).

Aucun pays, ce qui inclue le Canada, n'est autonome au plan des ressources génétiques végétales. Tous les pays sont tributaires de la diversité génétique végétale des autres pays et régions. La coopération internationale et l'échange ouvert des ressources génétiques sont dès lors essentiels pour assurer la sécurité alimentaire. Le [Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture](#), adoptée par la FAO en 2001, reconnaît la contribution des cultivateurs à la diversité végétale servant à nourrir l'humanité. Le traité établit un système mondial fournissant aux cultivateurs, aux phytogénéticiens et aux scientifiques un accès au matériel génétique des plantes et aide à assurer que les fournisseurs et les bénéficiaires se partagent les avantages dérivés de l'utilisation de ce matériel génétique.

L'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages compte parmi les nouveaux enjeux. Le traité prévoit un régime ayant force exécutoire d'accès aux ressources génétiques du système multilatéral et de partage des avantages connexes. Le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources sera mis en application à l'échelle internationale par l'entremise du traité et de son accord type de transfert de matériel. Le Canada a ratifié le traité en 2002 et a participé à la première et à la deuxième séances de l'organisme de réglementation en 2006 et 2007. Par le biais de la FAO, le Canada a financé des travaux en Algérie visant à surveiller sa mise en oeuvre dans le cadre du plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques.

Le Canada participe activement à des discussions internationales sur l'accès à d'autres ressources génétiques et le partage des avantages connexes, ce qui comprend les animaux domestiqués et les microbes pour les aliments et l'agriculture, dans le cadre de la [convention sur la biodiversité](#) (devant élaborer un régime international d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages) et par l'entremise de la [Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture](#) de la FAO.

Un comité interministériel fédéral et un comité fédéral-provincial-territorial menés par [Environnement Canada](#) et Affaires étrangères et commerce international ont été créés pour définir la politique du Canada en matière d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages.

6. Réduire les obstacles au commerce de sorte à stimuler la croissance agricole

En collaboration avec le MAECI, l'ACIA et d'autres ministères et organismes gouvernementaux, l'AAC travaille en vue d'assurer, d'améliorer et, s'il y a lieu, de rétablir l'accès au marché des produits agricoles et agroalimentaires. Le Canada soutient fermement les efforts déployés pour faire progresser le [Programme de Doha pour le développement de l'OMC](#) au profit des pays développés et en développement. Le Canada participe aussi activement aux négociations régionales et bilatérales pour promouvoir les intérêts commerciaux du Canada dans le secteur agricole. Il cherche à trouver de nouvelles occasions et à égaliser les chances pour les producteurs et les transformateurs par le biais des [négociations sur l'agriculture de l'OMC](#).

AAC défend les intérêts des cultivateurs canadiens et des transformateurs agroalimentaires dans le cadre de ces négociations et des procédures de règlement des différends, au besoin. Par ailleurs, AAC surveille et cherche à influencer les nouvelles politiques des principaux pays, en se dotant notamment de spécialistes en matière de défense des intérêts commerciaux et agroalimentaires dans certaines ambassades à l'étranger. Le site Web d'AAC sur les [politiques commerciales agroalimentaires](#) contient de l'information sur la politique commerciale internationale en matière d'agriculture, notamment en ce qui concerne la participation du Canada aux négociations commerciales continues en matière d'agriculture et les consultations actuellement en cours à l'échelle nationale.

7. La science et l'innovation pour augmenter la productivité et les revenus des cultivateurs

En sa qualité de principal contributeur du Canada à la recherche en science et technologie agricole, AAC est engagé à assurer que ses investissements et ses efforts dans le domaine demeurent pertinents pour le secteur agricole et agroalimentaire ainsi que pour l'ensemble des Canadiens. Sa [Stratégie de science et d'innovation](#) propose une nouvelle façon de concevoir :

- l'utilisation optimale de nos ressources scientifiques et la gestion de nos investissements afin de créer collectivement de nouveaux débouchés,
- la contribution à la rentabilité et à la croissance à long terme,
- l'amélioration de la compétitivité du secteur.

Par exemple, de nouveaux programmes à vocation scientifique, tels que le [Programme de courtage](#) et le [Programme d'innovation en agroalimentaire](#), visent à générer des idées pour accélérer l'adoption d'innovations et la commercialisation des produits. Par ailleurs, le [Service canadien de développement des compétences en agriculture](#) fournit des fonds aux familles canadiennes de cultivateurs pour améliorer la rentabilité des fermes et la sécurité et la qualité de la production alimentaire, améliorer la production écologique et tirer profit de nouveaux débouchés sur le marché découlant de la recherche scientifique.

8. Améliorer la production agricole et les systèmes sur la ferme par le biais d'une réforme structurelle, de rajustements et d'un renouvellement

Les producteurs canadiens doivent constamment s'ajuster afin d'être en mesure de relever les défis et de demeurer compétitifs. Ils adoptent de nouvelles technologies, ainsi que de nouvelles approches en matière de gestion, de production et de transformation, pour s'adapter aux nouveaux marchés, aux demandes changeantes des consommateurs et aux besoins sociétaux. Le gouvernement du Canada offre du soutien pour faciliter ces ajustements visant à contrer les changements de situation. Par exemple, dans la foulée de la crise de la vache folle, le

gouvernement du Canada a annoncé la mise en place de sa [stratégie pour repositionner l'industrie canadienne des animaux d'élevage](#) pour aider l'industrie à s'ajuster au nouveau marché, à la situation commerciale et aux nouvelles pratiques de la chaîne de valeur. De même, lorsque les subventions au transport des marchandises ont été éliminées, il a pris différentes mesures pour assurer une transition harmonieuse, encourager la diversification et faciliter le changement.

Par ailleurs, les [programmes et aux initiatives de renouveau](#) offerts à l'échelle nationale apportent de l'aide aux ajustements structurels du secteur et fournissent aux producteurs un accès à de l'information, des compétences, des connaissances et des services consultatifs en matière de gestion des activités agricoles. Par exemple, le [Service de médiation en matière d'endettement agricole](#) offre aux agriculteurs insolvable et à leurs créanciers des services de médiation. Les entreprises modèles se fixent des objectifs à court terme et ont une vision de ce qu'elles veulent accomplir à long terme. Les [Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes](#) aident à reconnaître les points forts et les points faibles d'une exploitation agricole et à trouver des solutions pour améliorer la situation financière ou régler un problème particulier.

9. Encourager la participation et les approches axées sur la collectivité et sur les Autochtones en matière d'agriculture durable

Pour assurer la participation des Autochtones du Canada à l'économie et à la création d'emplois liés au secteur agricole et agroalimentaire, une *stratégie agricole autochtone nationale* a été élaborée à partir de commentaires recueillis dans le cadre d'[ateliers de discussion avec des producteurs autochtones](#) tenus à l'échelle nationale en 2007. Les résultats escomptés de cette stratégie sont :

- l'augmentation de la participation des Autochtones dans le secteur agricole et des possibilités économiques connexes;
- l'appui des valeurs autochtones en matière de gérance environnementale;
- l'établissement de liens de confiance solides;
- le renforcement de la capacité des collectivités autochtones grâce à l'éducation et à la sensibilisation.

Les activités de mise en oeuvre de la stratégie sont :

- la promotion et le développement des infrastructures autochtones pour favoriser la compétitivité du secteur et l'innovation;
- l'intégration des connaissances traditionnelles pour atténuer les risques et gérer des pratiques de production respectueuses de l'environnement;
- l'augmentation de l'accès aux programmes de gestion et aux mesures d'encouragement pour la planification et la mise en oeuvre d'une gérance adéquate des terres, de la salubrité et de la qualité des aliments, de l'eau et des bio-ressources.

10. Initiatives favorisant les débouchés sur le marché mondial

Le Canada occupe le troisième rang au monde au chapitre de l'exportation de produits agricoles. Comme la concurrence mondiale s'intensifie, le Canada doit continuellement innover afin de toujours répondre mieux que ses concurrents aux exigences du marché. La [Stratégie internationale du Canada](#) a pour objectif d'utiliser les initiatives du Cadre stratégique pour l'agriculture mises en oeuvre au pays afin de tirer parti au maximum des possibilités qu'offre le marché mondial au secteur canadien de l'agriculture et de l'alimentation. La stratégie

internationale vise à promouvoir l'image de marque et la reconnaissance de la qualité canadienne, à améliorer l'accès aux marchés et à surmonter les obstacles techniques au commerce.

Par exemple, des contributions sont versées par l'entremise du [Programme international du Canada pour l'agriculture et l'agroalimentaire](#) aux associations de l'industrie, aux alliances et aux organisations de soutien technique à la commercialisation pour mener des activités visant à rehausser et à promouvoir la réputation du Canada à titre de chef de file mondial de l'approvisionnement en produits sûrs et de grande qualité dans les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, des boissons et des produits de la mer. Ces activités peuvent porter sur la promotion de produits et de marques de qualité pour le secteur afin de se tailler une place dans les marchés internationaux, ainsi que sur la défense des intérêts commerciaux afin d'améliorer l'accès au marché et de faire progresser les objectifs du Canada au titre de sa politique commerciale.

Lancée en 2006, l'initiative de [promotion de l'image de marque Canada pour le secteur canadien de l'alimentation et de l'agriculture sur les marchés internationaux](#) est une stratégie complète axée sur la recherche qui veut tirer profit de la solide image internationale du Canada pour accroître les ventes et mettre en valeur les produits alimentaires et agricoles canadiens. Il s'agit d'une initiative de longue haleine fondée sur le travail concerté avec l'industrie pour satisfaire aux attentes des consommateurs, tout en sensibilisant ceux-ci à ce que le Canada peut leur offrir, de sorte à se bâtir un capital marques et à consolider le succès sur le marché mondial.

Depuis 2003, les chefs de file de l'industrie et les gouvernements ont travaillé ensemble pour établir et faire progresser les travaux des [tables rondes sur les chaînes de valeur](#) pour différents produits. Les producteurs, les transformateurs, les détaillants et autres coopèrent en vue de créer et de mettre en oeuvre une vision stratégique partagée pour leur secteur. Les tables rondes favorisent l'établissement de partenariats au sein des chaînes de valeur en permettant aux participants d'avoir une compréhension collective de leur position concurrentielle, de formuler des stratégies à long terme pour connaître le succès et de mettre en place des plans d'action pour leur assurer un avantage concurrentiel.

11. Nouvelles technologies qui améliorent la qualité de la santé et l'environnement : biotechnologie

La biotechnologie est une des technologies qui connaît la plus forte croissance sur la scène mondiale. L'objectif de la [Stratégie canadienne de la biotechnologie](#), qui était en vigueur de 1982 à 2007, était d'améliorer la qualité de vie des Canadiens en matière de santé, de sécurité, d'environnement et de développement social et économique. Dans le cadre de cette stratégie, l'Agence canadienne d'inspection des aliments a mené des initiatives de réglementation sur la biotechnologie en partenariat avec d'autres ministères. À titre de principal organisme de réglementation responsable de l'évaluation de la salubrité des produits agricoles dérivés de la biotechnologie, l'Agence travaille toujours à la réalisation des objectifs de la stratégie canadienne de la biotechnologie, mais dans le cadre de son initiative sur le [système canadien de réglementation de la biotechnologie](#), ayant été lancée en 2000.

Lorsque la Stratégie canadienne de la biotechnologie a pris fin en 2007, le Canada a adopté un nouveau plan stratégique, intitulé [Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au](#)

[profit du Canada](#). Ce plan se veut un guide général pour la prise de décisions futures du gouvernement en matière de science et technologie, ce qui comprend la réglementation de produits liés aux nouvelles technologies, comme les produits novateurs de la biotechnologie. L'Agence canadienne d'inspection des aliments cherche à demeurer au diapason des nouvelles technologies qui sont créées ou améliorées et continue d'augmenter sa capacité en matière de surveillance de l'évaluation des produits, d'inspection, de communication, de contrôle et de conformité, de recherche scientifique, d'élaboration de politiques et de responsabilisation.

Le [BioPortail](#) du gouvernement du Canada agit comme passerelle vers l'information du gouvernement sur la biotechnologie pour les consommateurs, les scientifiques, les pédagogues, l'industrie et les universités. Ce portail couvre une panoplie de sujets allant de la plus récente recherche du gouvernement, de ses politiques et stratégies, aux tendances en matière de biotechnologie dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, des organismes génétiquement modifiés, de l'étiquetage des aliments, de l'éthique, de la réglementation et des entreprises de biotechnologie.

Le BioPortail est rapidement devenu une des sources les plus à jour et complètes au monde en matière de biotechnologie. Par l'entremise du BioPortail, les utilisateurs peuvent également accéder au portail international [Biogouv](#) pour accéder aux sites gouvernementaux de plus de 40 pays en faisant une recherche selon les sujets, les principaux domaines, les pays ou des mots-clés.

12. De nouvelles technologies qui améliorent la transition de l'énergie rurale et la productivité : produits agricoles de la bioénergie

Les récentes percées dans les domaines des technologies de l'information et des communications, de la biochimie et de l'ingénierie donnent naissance à une nouvelle gamme de produits écologiques de remplacement, réalisables à partir de produits agricoles et de matières premières renouvelables. Ces produits, appelés bioproduits, sont des produits commerciaux ou industriels écologiques autres que les aliments, le fourrage et les médicaments, fabriqués à partir de produits biologiques ou de produits agricoles, marins ou sylvicoles renouvelables (végétaux ou animaux).

Afin de mieux définir l'envergure et la structure de l'industrie des bioproduits au Canada, l'[Enquête sur le développement des bioproduits : Analyse de résultats sommaires](#) menée en 2004 permet de mieux comprendre les facteurs qui sous-tendent l'élaboration des bioproduits, les défis qui attendent l'industrie et les lacunes des connaissances qui nécessiteront probablement une recherche plus poussée pour assurer la croissance de cette industrie canadienne.

Environnement Canada est responsable de l'élaboration de la stratégie nationale qui exigera que l'essence utilisée dans le secteur des transports au Canada contienne un minimum de cinq pour cent de carburant renouvelable d'ici 2010. L'[Initiative des marchés de biocarburants pour les producteurs](#) mise sur pied par AAC dans le cadre du [Programme pour l'avancement du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire](#) permettra aux agriculteurs et aux collectivités rurales d'élaborer des projets d'entreprise pour créer et élargir la capacité de production de biocarburants, tout en attribuant aux producteurs agricoles une grande partie des droits de propriété des installations de production (plus du tiers).

L'[Initiative pour un investissement écoagricole dans les biocarburants](#) (IIEB) est une initiative d'envergure nationale visant à permettre aux producteurs de diversifier leur base économique et de participer à l'industrie des biocarburants en investissant des capitaux et en devenant propriétaires d'installations de production de biocarburants. De plus, l'IIEB favorisera l'atteinte de l'objectif du gouvernement fédéral, soit une moyenne de contenu de carburant renouvelable de cinq pour cent dans l'essence d'ici 2010 et de deux pour cent dans le carburant diesel et l'huile de chauffage d'ici 2012. Il s'agit d'un programme de quatre ans qui accorde des contributions remboursables pour la construction ou l'agrandissement d'installations de production de biocarburants de transport.

Le [Programme d'innovation en matière de bioproduits agricoles](#) est un programme pluriannuel visant à mobiliser les secteurs universitaire, privé et public et à intégrer les ressources pour enrichir la capacité de recherche dans les bioproduits et les bioprocédés agricoles. Grâce aux réseaux et aux regroupements d'aide, le programme promulgue les activités de recherche, de développement, de transfert de la technologie et de commercialisation notamment pour les biocarburants, d'autres formes de bioénergie, les produits biochimiques et biopharmaceutiques.

13. Approches pour une production agricole respectueuse de l'environnement

La [Stratégie de science et d'innovation d'AAC pour le XXI^e siècle](#) contribue à faire en sorte que les Canadiens disposent d'aliments sûrs, tout en encourageant les producteurs à assumer une gérance environnementale. Les activités de recherche se concentrent sur le développement de nouvelles connaissances et d'une meilleure compréhension des interactions entre l'agriculture et l'environnement et de leurs incidences, notamment en matière de biodiversité, ainsi que sur l'élaboration de [pratiques de gestion bénéfiques](#) nouvelles ou améliorées pour soutenir le rendement environnemental des exploitations agricoles. L'élaboration et la promotion des pratiques de gestion bénéfiques figure parmi les engagements fondamentaux pris par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) envers les agriculteurs et le secteur de l'agriculture du Canada. Par exemple, l'objectif du projet d'[évaluation des PGB - Gestion des bassins hydrographiques](#) est de mesurer le rendement environnemental et économique relatif de certaines pratiques de gestion bénéfiques dans des bassins hydrographiques représentatifs au Canada.

Il faut aussi mentionner les approches en matière de lutte antiparasitaire intégrée visant à réduire le recours aux pesticides chimiques sur les cultures tout en maintenant la productivité. Depuis 2002, les programmes offerts par le [Centre pour la lutte antiparasitaire](#) viennent étayer l'objectif de faire du Canada le chef de file en matière de production respectueuse de l'environnement, tout en améliorant la qualité de l'air, de l'eau et du sol et en protégeant la biodiversité. Même s'il est trop tôt pour évaluer les progrès, ces initiatives visent à donner aux producteurs un meilleur accès aux pesticides sûrs, à améliorer les techniques de production qui réduisent la dépendance envers les pesticides, tout en favorisant une production alimentaire écologique et rentable.

AAC a mis au point de nouvelles technologies dans les domaines du contrôle biologique, des biopesticides, du matériel génétique résistant, des cultivars et des variétés, des méthodes de détection des parasites, de la surveillance, de l'identification, de la biologie, de l'étiologie, d'écologie parasitaire et des ennemis naturels. Sous la direction de [l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire](#) de Santé Canada, AAC mène des recherches sur de nouvelles technologies de lutte antiparasitaire pour renforcer le processus décisionnel axé sur les

sciences en matière d'homologation, de réévaluation et de réglementation sur les pesticides en général. Comme membre de la FAO, le Canada suit le [Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides](#) récemment publié. Les ministères fédéraux travaillent de manière concertée pour faciliter l'échange de l'information et d'avis pour améliorer l'efficacité des programmes, des services et des décisions en matière de lutte antiparasitaire.

Les espèces exotiques envahissantes menacent l'environnement du Canada, son économie et sa société, notamment en ce qui concerne la santé humaine. Dans la [Stratégie canadienne de la biodiversité](#), ces espèces sont désignées comme nécessitant une attention prioritaire. Le Canada a élaboré la [Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes](#) (2004) et a proposé un [Plan d'action pour les plantes terrestres et les phytoravageurs étrangers envahissants](#) (2005). Des investissements stratégiques ont été prévus sur une période de cinq ans pour minimiser les risques associés aux espèces animales et végétales exotiques envahissantes au Canada.

Les cultivateurs, les gouvernements et autres intervenants de l'industrie agricole canadienne sont de plus en plus sensibilisés à la nécessité d'intégrer des facteurs environnementaux dans leur processus décisionnel. Ils ont un besoin commun de renseignements objectifs sur le rendement actuel au plan environnemental dans le secteur agricole, afin de déterminer si ce rendement est satisfaisant et l'incidence probable de la réponse aux décisions sur ce rendement.

Dans le cadre de son [Programme national d'analyse et de rapport en matière de santé agroenvironnementale](#), Agriculture et Agroalimentaire Canada a mis au point une série d'indicateurs agroenvironnementaux propres au secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, pour déterminer si les systèmes agricoles et agroalimentaires gèrent bien et conservent les ressources naturelles et dans quelle mesure ils sont compatibles avec les systèmes et processus naturels de l'environnement. Le [Rapport n° 2 de la série sur les indicateurs agroalimentaires : l'agriculture écologiquement durable au Canada](#) porte sur quatre volets principaux de la durabilité de l'environnement dans le secteur agricole primaire : la qualité des sols, la qualité de l'eau, la qualité de l'air et la biodiversité. Les résultats font ressortir quelques tendances nationales systématiques, ainsi que des différences marquées dans les divers paramètres agroenvironnementaux pour l'ensemble du Canada. En gros, ils montrent que des progrès considérables ont été réalisés dans le sens de la durabilité de l'environnement, mais que l'expansion et l'intensification des cultures et de l'élevage ont le potentiel d'exacerber les risques environnementaux à moins que des mesures de gestion appropriées ne soient prises.

En 2005, AAC a lancé son projet de [Service national d'information sur les terres et les eaux](#) visant à renforcer la capacité des gestionnaires de terres à prendre de meilleures décisions concernant l'utilisation des terres. Il s'agit d'un service Internet qui regroupe des applications, des données et des outils nouveaux ou existants sous un guichet unique, facilitant ainsi l'accès aux utilisateurs en ligne. Ce service, dont l'implantation se fait en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, le secteur agricole, les provinces et les territoires, permet d'offrir aux producteurs les renseignements, les outils et l'expertise dont ils ont besoin pour prendre des décisions respectueuses de l'environnement relativement à l'utilisation des terres. Il donne accès à un nombre croissant de sites Web et d'outils canadiens traitant de données liées au territoire, au sol, à l'eau, au climat et à la biodiversité. Ces applications interactives et outils interactifs fournissent des renseignements aux producteurs et autres décideurs en matière d'utilisation des terres, afin de soutenir un environnement durable en agriculture. Une fois

pleinement opérationnel, le nouveau service aidera à transformer le processus décisionnel sur l'utilisation des terres au Canada.

14. Protéger la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et la santé animale et publique

Tous les paliers de gouvernement ont été appelés à contribuer à l'élaboration des dispositifs d'intervention d'urgence pour le Canada visant à protéger la santé des Canadiens. Ces [dispositifs d'intervention d'urgence](#) ont été mis en place pour protéger l'approvisionnement alimentaire, les végétaux et les animaux contre des événements accidentels ou criminels. L'Agence canadienne d'inspection des aliments peut donc intervenir rapidement et efficacement en cas d'urgences touchant la salubrité des aliments et le secteur agricole. Ces mesures appuient des programmes étoffés de surveillance et d'inspection, axés sur la détection des dangers possibles dans les aliments, les animaux et les végétaux, ainsi qu'un système bien rodé de rappels d'urgence des produits alimentaires. Les programmes et activités sont conçus pour établir et gérer les risques en matière de salubrité des aliments, intervenir en cas de situations d'urgence liées à la sécurité alimentaire, procéder à des rappels d'urgence de produits alimentaires et empêcher la transmission de maladies aux humains. Grâce à ses connaissances scientifiques, à son vaste réseau de laboratoires et à sa capacité d'inspection, l'ACIA peut intervenir de façon rapide et efficace en cas de menace pour la sécurité publique ou pour la sécurité agroalimentaire.

Le menace posée par l'influenza aviaire H5N1 hautement pathogène et le risque potentiel de pandémie de grippe chez les humains a stimulé la coopération et la collaboration entre les pays afin de se préparer et de planifier adéquatement en vue d'une intervention. Le cadre stratégique du Canada pour l'engagement international en matière de grippe aviaire et de planification d'une pandémie sert de base pour guider l'engagement du Canada à l'échelle internationale au chapitre de la préparation et de l'intervention en cas de grippe aviaire et de pandémie de grippe. Il est fondé sur une approche pangouvernementale à nos efforts sur la scène mondiale et servira à éclairer la prise de décisions et l'établissement des priorités en fonction de notre engagement au plan international en matière de grippe aviaire et de pandémie de grippe. Le cadre stratégique énonce également les principales positions que le Canada devrait adopter, en tenant compte des principes fondamentaux et des grandes questions à considérer qui sous-tendent notre engagement international. Il énonce les priorités stratégiques du Canada en matière d'engagement international sur la question de la grippe aviaire et de la pandémie de grippe en 2007. Par exemple, il fait état de l'importance de contrôler la grippe aviaire à la source et de tenter de renforcer les liens entre les secteurs de la santé animale et de la santé publique. Le cadre stratégique devrait être disponible d'ici la fin de 2007.

Le Centre de recherches pour le développement international soutient le [partenariat asiatique pour la recherche sur la grippe aviaire](#) qui regroupe les chercheurs, les organismes et ministères subventionnaires à vocation scientifique qui sont responsables de la recherche au Cambodge, au Vietnam, en Chine, en Thaïlande, en Indonésie et au Canada. Quatre projets sont en cours pour étudier l'agriculture artisanale, la formulation de politiques sur la vaccination antivirale et de la volaille, la surveillance des oiseaux sauvages et l'incidence socio-économique de la grippe aviaire et les mesures de prévention. Deux autres projets, qui sont à l'état du développement, enquêteront sur les comportements humains en ce qui a trait au risque de transmission et sur l'efficacité des mesures de contrôle. Le centre de recherche soutient le

bureau de coordination du partenariat à Bangkok. Des activités sont envisagées pour l'Afrique et le Moyen-Orient.